



# AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**portant sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la  
Commune de Lattes**

Par arrêté n°MAR2023-0032, M. le Président de Montpellier Méditerranée Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, **du lundi 12/06/2023 à 08h30 au vendredi 12/07/2023 à 17h00 inclus** (soit 31 jours consécutifs), afin de recueillir les observations et propositions du public relatives au projet de modification n°4 du PLU de la Commune de Lattes visant le retrait du Plan de Prévention du Risque inondation (PPRi) figurant au document graphique du PLU, la création d'un sous-secteur UI5 sur le secteur de la Céreirède, l'extension du sous-secteur UI2m pour poursuivre l'aménagement en continuité du Forum de Maurin et l'intégration d'une servitude de mixité sociale (SMS) en zones urbaines (U) et à urbaniser (AU).

Par décision n°E22000040 / 34 en date du 11/04/2023, le Président du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné Monsieur Jacques ROUYEYRE, cadre territorial, retraité, en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique. **Monsieur le commissaire enquêteur désigné se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales à la Mairie de Lattes (1 avenue de Montpellier - 34970 Lattes) : le lundi 12 juin 2023 de 09h00 à 12h00, le lundi 26 juin 2023 de 14h00 à 17h00 et le mercredi 12 juillet 2023 de 14h00 à 17h00.**

Durant toute la durée de l'enquête, sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- à la Mairie de Lattes (1 Avenue Montpellier - 34970 Lattes) aux heures habituelles d'ouverture, à savoir du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 ;
- au siège de Montpellier Méditerranée Métropole (50 Place Zeus - 34961 Montpellier) aux heures habituelles d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra également consulter le dossier d'enquête publique sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (<https://participer.montpellier.fr/projets>) et sur le site internet de la Commune de Lattes ([www.ville-lattes.fr](http://www.ville-lattes.fr)). Durant toute la durée de l'enquête, sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra en outre consulter le dossier d'enquête publique sur un poste informatique au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites à Monsieur le commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête :

- sur les registres ouverts à cet effet en mairie de Lattes et au siège de Montpellier Méditerranée Métropole ;
- par voie postale au siège de l'enquête publique, à savoir au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, à l'adresse suivante : « Monsieur le commissaire enquêteur - projet de modification n°4 du PLU de Lattes - Montpellier Méditerranée Métropole - 50 place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier cedex 2 » ;
- sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://participer.montpellier.fr/projets>

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences seront consultables au siège de Montpellier Méditerranée Métropole et sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole, à l'adresse suivante : <https://participer.montpellier.fr/projets>. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://participer.montpellier.fr/projets>.

La personne responsable du projet de modification n°4 du PLU de la commune de Lattes est Montpellier Méditerranée Métropole. Le public pourra recueillir toutes informations utiles sur le projet de modification auprès de la Direction Planification Environnement et Appui aux Territoires (DPEAT - 04.67.13.60.24) aux heures d'ouverture des bureaux de Montpellier Méditerranée Métropole, du lundi au vendredi inclus sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête mis à sa disposition seront clos par le commissaire enquêteur. Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera, au Président de Montpellier Méditerranée Métropole, le dossier d'enquête, les registres ainsi qu'un rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées. Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, à la Préfecture de l'Hérault ainsi qu'en Mairie de Lattes, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public. Le rapport et les conclusions motivées seront également consultables sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole à l'adresse suivante : <https://participer.montpellier.fr/projets>. L'ensemble de ces documents seront consultables pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°4 du PLU de Lattes, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au conseil de Montpellier Méditerranée Métropole pour approbation.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.